



Didier Vrancken

Professeur de sociologie à l'Université de Liège
Président d'honneur de l' AISLF

Les politiques sociales à l'épreuve de leurs territoires

Colloque Innovation et territoires face aux inégalités
Université du Québec à Rimouski 22-25 mai 2019



Les politiques sociales à l'épreuve de leurs territoires

Résumé : Qu'avons-nous fait des territoires en Belgique francophone en matière de politiques sociales ? Peu de choses ou, plus précisément, encore peu de choses, tant la question du territoire apparaît comme un impensé mais également comme un véritable enjeu pour penser les reconfigurations actuelles des politiques sociales. Cet article proposera une analyse des politiques sociales en regard de la question des territoires autour de trois propositions : premièrement, si la question des territoires fait figure d'impensé en matière de politiques sociales elle est, en deuxième lieu, devenue un véritable problème avant, troisièmement, d'apparaître comme actuel enjeu. Toutefois, autour de ces trois propositions se joue aussi la question du type d'individu promu par les reconfigurations actuelles des politiques sociales.

Summary : What have we done about the territories in French-speaking Belgium in terms of social policies? Few things or, more precisely, not yet many things. The question of territory seems to be an unthinking one but also a real challenge for understanding the current reconfigurations of social policies. This paper will propose an analysis of social policies with regard to the question of territories based on three proposals: firstly, if the question of territories appears to be unthinking in terms of social policies, it has, secondly, become a real problem before, thirdly, appearing as a current issue. However, around these three proposals we can also identify the question of the type of individual being promoted by the ongoing reconfigurations of social policies.

Mots clés : politiques sociales – territoires – inégalités – individu contemporain

Key words : social policies – territories - inequalities - contemporary individual

1. Introduction

Poser la question des territoires à partir d'une analyse sociologique des politiques sociales n'est pas une question simple, voire même anodine, tant elle est elle-même traversée par la question des inégalités et des écarts sociaux qui furent à l'origine de la formulation de la « question sociale ». Question dont Jean-Claude Barbier (Barbier, 2008) a montré qu'elle s'est posée de manière très différente, en fonction des pays et des époques¹.

C'est donc de pluralité, de variété dans les approches des définitions et des analyses des politiques sociales et des territoires dont il sera question dans cette contribution, voire de discontinuité spatiale. Notre propos s'articulera autour de trois propositions.

La première est que la question de la territorialisation fit longtemps figure d'impensé, au niveau des politiques sociales. Deuxièmement, si elle a dorénavant fait son entrée en matière de politiques sociales, cette question des territoires est davantage apparue comme problème plutôt que comme solution ou dépassement des contradictions inhérentes à chaque modèle ou à chaque type d'Etat social dont Gøsta Esping-Andersen proposa une modélisation (Esping-Andersen, 1999). Troisièmement, il apparaît, conséquemment à ces deux premières propositions, que le thème des territoires est un véritable enjeu plutôt qu'un acquis pour le développement des politiques sociales. Enjeu que nous proposerons d'identifier autour des notions de « territoire vécu », de « territoire pratique » ou encore de « territoire pertinent » de l'action publique. Autant de notions qui appellent de plus amples développements pour penser les individus, citoyens ou usagers des territoires auxquelles elles s'adressent. Mais, parvenus à ce point de l'analyse, il nous faudra relever une lacune. Quelque chose semble fuir ou échapper au raisonnement. Ces notions demeurent insaisissables tant qu'elles ne permettent pas de saisir l'individu autrement que comme un acteur rationnel, capable de se mouvoir dans un espace traversé par les politiques publiques qui mobilisent - en droite ligne de l'individualisme institutionnel contemporain - un individu présumé autonome, libre, souverain, autosuffisant, universel et abstrait, capable de s'impliquer, de se mouvoir, d'agir et de s'en sortir par lui-même et ce, partout où il se trouve. Or, comme nous le rappellerons, les territoires n'offrent pas cette continuité rassurante de la raison. Au contraire, ils s'y dérobent, présentent aussi des discontinuités, qu'il s'agisse de trous, d'espaces clos, de poches de pauvreté et sont traversés de part en part par les inégalités sociales. Et cet individu conçu comme étant autonome, « tout fait », en dehors du rapport même à l'action, de se trouver bien démuni face aux territoires concrets et à leurs inégalités. Comme si les hommes et les territoires avaient été pensés de manière

¹ Il n'y a donc pas eu « une » question sociale atemporelle qui aurait touché de manière uniforme la plupart des pays occidentaux et leurs espaces géographiques mais une multiplicité - voire, *a contrario*, une absence - de déclinaisons qui ont varié en fonction des contextes nationaux et des reformulations de celle-ci.

séparée et appelaient désormais une approche croisée, éco-responsable ou durable, les vocables sont encore à inventer ou à asseoir dans le champ des politiques sociales.

2. Le territoire cet impensé des politiques sociales

Politiques « place », politiques « people »

L'idée est certes discutable et prête à débat. S'agissant des politiques sociales, la question du territoire fait bel et bien office d'impensé. Je voudrais l'illustrer à partir du cas belge qui me semble intéressant à plus d'un titre. On pourrait avancer, à la suite des analyses de Donzelot et de ses collaboratrices (Donzelot, 2003) qu'à l'instar des politiques urbaines, les politiques sociales belges se sont plutôt développées selon un modèle de type *place*, à savoir, un modèle qui a d'emblée visé à répartir, aligner, développer les politiques sociales de manière la plus homogène possible sur l'ensemble du territoire et ce, en tendant vers une égalité des droits sociaux. Ici, le territoire était avant tout un espace géographique, considéré en tant que carte ou plan, permettant à la solidarité formelle d'être déployée un partout dans le pays, que ce territoire soit communal, provincial, régional ou national, peu importe. On touchait là à la quintessence même de ce que les analystes ont parfois qualifié d'« Etat-providence », c'est-à-dire d'un Etat capable d'étendre son voile de providence et de sécurité sociale partout sur l'ensemble du territoire. Où que vous vous trouviez, personne ne devait y être oublié. Si territorialisation des politiques sociales il y avait, dès les origines, celle-ci devait être entendue au sens de partition tacite de l'espace, destinée à favoriser la répartition ou les mécanismes de redistribution à l'échelle de l'ensemble du pays. On sait que Donzelot a également identifié un second modèle antinomique à ce premier modèle, celui du modèle *people*. Ici, les politiques sont avant tout centrées sur des personnes, souvent des minorités ethniques, elles visent la mise en mouvement, la mobilité des personnes pour les aider à franchir les barrières sociales et raciales. Pensé surtout aux Etats-Unis, ce modèle s'est appuyé sur l'égalisation des chances (Dubet, 2010), l'*affirmative action*, les mesures de quotas anti-discriminatoires, les *Model Cities Programm*, etc.

Si ces deux modèles sont bien distincts, l'hypothèse que je formulerai est que dans l'un et l'autre cas, le territoire a finalement été peu pensé. Soit, dans le premier cas, il faisait figure d'espace d'application d'une politique, comme un « emplacement » mais sans plus, soit, dans le second cas, on insistait plus sur les personnes et les identités (raciales, communautaires) que sur les territoires eux-mêmes.

Remarquons encore que ces deux modèles renvoient à deux traditions spécifiques en matière de citoyenneté sociale. Le premier se situe dans la tradition républicaine, en particulier française. Ici, la fusion entre l'individu et la société est davantage recherchée sans quelque médiation que ce soit en provenance de la société civile et des corps intermédiaires : le citoyen doit se trouver en tête à tête avec l'Etat, au sens d'Etat-nation. Et ce dernier se doit d'inscrire tout citoyen, à quelque place (*place*) qu'il se situe, dans une régulation publique visant à lui prodiguer de la santé, des allocations familiales, des retraites, des allocations de chômage et, par extension, de la culture, de la justice, de l'éducation, etc. Le second modèle est de tradition anglo-saxonne. L'accent y est davantage placé sur la diversité des appartenances et les particularités des individus (*people*) à qui il appartient de s'autogouverner et d'agir par eux-mêmes. Le pluralisme y résulte d'une quête d'expression des libertés individuelles.

Chaque modèle a échafaudé des réponses spécifiques à la formulation de la question sociale, en s'appuyant sur son histoire, ses traditions culturelles, ses acteurs politiques et ses rapports de force. Dans de nombreux pays européens, l'extension du salariat a servi de base à un mode de régulation des inégalités sociales. Sur le nouveau continent, dans un environnement tout autre, se sont mis en place les ingrédients d'un véritable travail des personnes (*people*) les plus fragilisées socialement sur elles-mêmes à partir de leurs solides attaches communautaires.

Or, si cette présentation d'un double héritage en matière de citoyenneté sociale est désormais classique, elle n'en est pas moins insuffisante. Il faut ainsi relever l'existence d'une troisième tradition : celle d'un modèle participationniste que l'on retrouve en Belgique ou dans des pays se rattachant au modèle rhénan. Ce dernier modèle repose sur un système pragmatique, moins théorisé, caractérisé par l'importance accordée à la participation collective et à la reconnaissance du pluralisme de la société (De Coorebyter, 2002). Le principe de subsidiarité sur lequel ce dernier modèle s'est bâti a permis la délégation de missions à des organisations collectives (issues des Eglises catholiques ou protestantes, des organisations ouvrières, des caisses patronales, des familles) privées pour le traitement des problèmes publics. Comme le note Olivier Giraud (Giraud, 2015 : 43), ces organisations privées sont à l'origine « d'arrangements qui tiennent l'Etat à distance, et impliquent avant tout des organisations privées » qui jouent un rôle déterminant.

Des régimes locaux de protection sociale

Fort de ce dernier constat, on pourrait retourner le raisonnement et affirmer, au contraire, que des régimes locaux de protection sociale furent bel et bien pensés dès le départ. En effet, au sein de certains pays européens de tradition rhénane, le principe de subsidiarité introduisait *de facto* des interventions à l'échelle locale et non pas exclusivement nationale. La question territoriale y

semblait donc bel et bien posée. Toujours pour abonder dans cette direction, on pourrait encore relever que certains pays de l'Europe du Sud, tels que l'Espagne ou l'Italie, se sont caractérisés par une régulation centrale assez faible, les communautés locales jouant un rôle important de régulation en matière d'intervention sociale avec comme conséquence de fortes disparités territoriales conduisant à une fragmentation des droits (Andreotti et Mingione, 2015 : 29).

On pourrait donc objecter à l'hypothèse proposée ici que le cas belge, celui d'une société « pilarisée » (Dumont, 1999)² ou encore d'un modèle dit « consociatif », montre combien la protection sociale s'est développée tant au niveau national que local. On peut toutefois répondre que ce modèle fut relativement peu pensé, prenant appui sur une situation de fait et inachevée (Vanthemsche, 1994), élaborée progressivement par les organisations sociales (mutuelles, coopératives, caisses ouvrières, coopératives) et patronales (caisses et assurances patronales) sans que l'on ne puisse parler de véritable pensée du territoire. Celle-ci ne fut pas un levier des politiques sociales tant l'attention était avant tout centrée sur la croissance et la négociation des mécanismes de redistribution sur l'ensemble du territoire national. Le territoire fut plutôt rencontré et épousé par défaut aussi bien dans le cas belge que dans les cas de l'Europe du Sud. Ainsi, concernant les pays du sud de l'Europe (Grèce, Portugal, Italie, Espagne), Ferrera (Ferrara, 1996) évoque des spécificités qui reposent plus sur des arguments politiques et institutionnels que territoriaux, parmi lesquels notamment la faiblesse historique de l'appareil d'Etat en matière de politiques sociales, la prééminence des partis politiques en tant qu'acteurs principaux pour l'articulation et l'agrégation des intérêts et par ailleurs, ce qu'il qualifiait de mélange très collusoire entre acteurs publics et non publics.

En outre, force est de constater une certaine confusion dans nombre d'analyses entre ce qui relève à proprement parler de deux socles historiques différents de la protection sociale des populations, à savoir d'une part des politiques d'assurance sociale et d'autre part des politiques d'assistance sociale.

² Le terme « pilier » provient de la traduction du terme *zuil* forgé par les néerlandais pour caractériser leur système politique. La « pilarisation » (*verzuijing*) est une variante du modèle néocorporatiste de l'Etat social-démocrate européen, variante partagée avec d'autres états tels que les Pays-Bas (entre 1918 et 1967), l'Autriche (de 1945 à 1966) et la Suisse. En théorie, ce modèle se distingue par une très forte segmentation verticale de ses composantes autour de différentes communautés religieuses, idéologiques, linguistiques ou ethniques. Les piliers sont des conglomerats verticaux regroupant partis politiques, syndicats, mutuelles, sociétés coopératives, réseaux d'enseignement, organisations d'éducation permanente, de santé, de loisirs, presse, etc. au sein de grandes familles au départ idéologiques (chrétienne, socialiste et libérale). Cette organisation de la société civile en piliers eut pour fonction de faciliter un double mouvement : logique ascendante de représentation des citoyens auprès de l'Etat et logique descendante de services et d'allocations de ressources aux citoyens, membres du pilier. Ainsi, des grandes organisations sociales telles que les syndicats, les mutualités ont-elles vu leurs représentants côtoyer ceux du patronat et des organisations professionnelles (ex. : les puissantes organisations médicales en matière de maladie-invalidité) pour négocier au sein des différents organes publics en charge des cinq secteurs traditionnels de la sécurité sociale (assurance maladie-invalidité, emploi et chômage, pensions, allocations familiales, vacances annuelles). Pour de plus amples informations sur ce point, le lecteur consultera deux numéros de *La revue nouvelle* consacrés au thème des piliers (« Mitoyens ou citoyens. Pour en finir avec les piliers ? » 3, 1999 et « Les piliers ou la liberté à cache-cache » 10, 1990 ainsi qu'un numéro de *La revue de l'Institut de Sociologie* « Décomposition et recomposition du social . Le cas de la Belgique », 1-4, 1992).

Si aujourd'hui, avec la crise, les deux tendent à se recouvrir, voire à se confondre, rappelons qu'à l'origine, ils étaient bien distincts. Assurance sociale et assistance sociale relèvent ainsi de systèmes juridiques nettement différenciés³. Sociologiquement parlant, ils ne visent pas les mêmes publics. L'assurance concerne les travailleurs et leurs ayants droit, l'assistance concerne les pauvres, les indigents. Or, cette dernière est héritière d'interventions au niveau local, au plus proche des situations.

Ce type de social, partagé entre, d'une part un social de la sécurité sociale nationale et d'autre part un social d'intervention auprès des publics les plus fragilisés, s'est vu remis en cause depuis plus d'une vingtaine d'années. Cette remise en cause n'est pas allée sans effet au niveau des territoires. L'instabilité du marché du travail alliée à la crise économique, au déséquilibre démographique et à une mutation du capitalisme industriel a déstabilisé toute cette structuration du social qui s'était essentiellement effectuée dans le cadre des Etats-nations européens du nord. La construction européenne a singulièrement redistribué les cartes, les différents Etats perdant pour partie la maîtrise qu'ils avaient de leurs propres marchés nationaux. La mondialisation des échanges a entraîné une mise en concurrence des biens et des travailleurs au niveau planétaire. Dans l'ensemble, les différents Etats ont connu un affaiblissement de leur propre capacité régulatrice. Le financement des politiques sociales nationales – en particulier en période de récession sociale et économique – s'est vu fortement remis en question face à la montée du chômage et à la précarité des relations de travail.

La crise de l'emploi et l'installation durable dans un chômage récurrent ont fait apparaître des zones de vulnérabilité jusque-là non prises en charge par les Etats sociaux. De nouvelles demandes d'interventions hétérogènes, liées aux situations spécifiques des personnes, ont illustré combien les problèmes réclamaient une intervention plus individualisée et davantage localisée. Ces problèmes, lorsqu'ils étaient analysés de près, apparaissaient souvent liés à des trajectoires de vie incertaines, irrégulières, difficilement saisissables, frappées par les aléas du non-emploi et de la vie en société. La persistance de ces situations de fragilité a contribué à mettre à mal les réponses de l'Etat social. Un Etat qui, à l'origine, n'avait pas été conçu pour rencontrer des situations individuelles liées à des dynamiques de parcours mais offrait, au contraire, des réponses collectives et catégorielles (c'est-à-dire égalitaires et indifférenciées).

Comme l'observent Andreotti et Mingione (2015), on a assisté dans ce contexte à une transformation de la protection sociale cherchant de plus en plus à prendre appui sur le niveau local. A telle enseigne que l'on peut parler de

³ L'assurance sociale est dite « indemnitrice » car elle vise le maintien d'un revenu pour le travailleur lors d'une interruption d'emploi ou, plus généralement, d'une perte de salaire. Elle repose ainsi sur des transferts « contributifs » (revenus versés aux cotisants ou à leurs ayants droit). Elle ne vise pas la pauvreté en soi mais doit assurer la continuité d'un niveau de vie. De son côté, l'assistance sociale est « non contributive » (ou résiduaire). Elle s'appuie sur des transferts sélectifs, c'est-à-dire effectués sous condition de ressources et donc : largement conditionnels. Elle est financée par l'impôt. S'adressant prioritairement à des populations spécifiques, elle est particulariste tant elle vise les personnes pauvres, évoluant en dehors du régime du salariat

véritables « systèmes locaux de protection sociale » venant s'articuler aux différentes échelles où trouve désormais à se déployer la protection sociale. Ces systèmes locaux ne correspondent pas uniquement à des niveaux géographiques ou spatiaux, ils renvoient plus globalement à des « zones spécifiques comme celles forgées par des associations locales, à des types de solidarité spécifiques, parfois ayant des bases professionnelles par exemple ou encore à des communautés dont les périmètres sont variés » (Giraud, 2015 : 38). Contrairement à une opinion largement répandue, la protection sociale n'est donc pas développée uniquement au niveau national, elle tend aujourd'hui à épouser une inscription multiscalaire.

S'agissant des territoires, il faut toutefois relever une difficulté en matière de politiques sociales. Comme l'ont relevé plusieurs auteurs (Argoud : 2015 ; Bresson, Colomb, Gaspar : 2015, 239-243), le concept de territoire est ambigu, laissant par exemple sous-entendre, dans le sens commun, qu'au niveau territorial correspondrait le niveau local. Mais en réalité la situation est bien plus complexe tant le concept est polysémique et nous invite à prendre au sérieux l'idée que le territoire n'est pas un tout intégré où l'espace géographique local (la ville, par exemple) coïnciderait avec le territoire institutionnel, avec le territoire social, avec le territoire vécu sur lequel je reviendrai. Plutôt que de parler d'intégration territoriale, il s'agirait de parler de « découplage » de ces différents niveaux, le territoire apparaissant plutôt comme un défi ou un problème qu'une solution, en particulier à l'égard des problèmes sociaux et des problèmes d'inégalité.

3. Le territoire, ce problème des politiques sociales

La montée des inégalités

Les réponses publiques aux problèmes sociaux ont dû rencontrer des attentes de plus en plus individualisées face à des problèmes qui apparaissaient davantage liés à des dynamiques de parcours. La faiblesse des revenus, les pertes d'emploi, les problèmes conjugaux, la fragilité de la sociabilité familiale et des réseaux sociaux, les conditions précaires de logement, les problèmes de santé, d'isolement social ont laissé entrevoir combien les problèmes de vulnérabilité se situaient souvent au carrefour de véritables parcours d'infortune pouvant toucher davantage de personnes en fonction de la diversité et de l'instabilité des situations. Pour les autorités publiques, nationales comme locales, il s'est agi de chercher à soutenir les parcours en donnant à chacun les moyens de s'intégrer et de travailler sa propre intégration. Un nouveau défi s'est peu à peu dégagé à l'horizon des politiques sociales : miser non plus sur des réponses catégorielles mais davantage sur la participation et sur la contribution des personnes à leur propre prise en charge. Dès lors, on a assisté à l'émergence de nouvelles réponses publiques plus

individualisées, appuyées sur l'implication des personnes, sur leur activation alliée à la responsabilisation individuelle et au mérite.

Mais aux différents soubresauts de la crise des années 70 puis au tournant libéral des années 80 et à la volonté d'activer les politiques au cours des années 90 et 2000 a succédé la crise des *subprimes* dont nous vivons toujours aujourd'hui les effets, plus de 10 ans après les événements. Dans un tel contexte, de nombreuses analyses (Stiglitz, 2012 ; Bourguignon, 2012 ; Piketty, 2013, Dubet, 2014, Maurin, 2009) se rejoignent pour montrer combien les inégalités sociales n'ont cessé d'augmenter depuis le milieu des années 80.

Toutefois, la perception des inégalités contemporaines a sensiblement évolué. Elles sont elles-mêmes apparues liées aux aléas des parcours de vie. Des groupes spécifiques de personnes se retrouvaient davantage en difficultés que d'autres. Des catégories sociales apparaissaient clairement fragilisées, au vu et au su de tout le monde. Aussi le risque n'apparaissait-il plus réparti uniformément au sein de la population. Derrière l'insolence d'une apparente découverte, on allait s'apercevoir que nous n'étions décidément pas égaux. Ainsi l'intention politique s'est-elle dès lors peu à peu déplacée prioritairement vers les publics les plus fragilisés pour tenter de leur donner les moyens de s'intégrer et de travailler leur propre intégration tout au long de leur vie. Dans cette optique, il ne s'est plus agi de se contenter de verser des indemnités destinées à compenser « catégoriellement » - c'est-à-dire de manière indifférenciée - la perte d'un travail salarié. Ce changement notoire d'intention a également signifié une modification du cadre d'intelligibilité politique qui avait accompagné le modèle assurantiel des Etats sociaux occidentaux. Le régime solidariste s'est vu progressivement complété, voire fortement retouché, promouvant dorénavant une formule plus participative, plus individualisée et plus proche des systèmes locaux d'intervention pour offrir de la formation, de l'accompagnement, du projet, de l'aide à la mobilité.

Fondamentalement, les inégalités ont changé de nature. Elles se sont davantage individualisées, sont vécues subjectivement. Elles s'attachent davantage à des situations particulières plutôt qu'à des conditions communes, partagées et portées par tous. Et ceci imprègne largement les mentalités car, comme le constate Rosanvallon (2014 : 20-21), ces inégalités sont d'autant « plus durement ressenties, car elles font ressortir des variables de trajectoires personnelles susceptibles d'être considérées comme marquées par l'échec ou l'incapacité. Elles n'ont pas le caractère objectif, et donc psychologiquement rassurant, des inégalités traditionnelles de condition. Si elles peuvent être attribuées à la malchance ou à l'injustice, elles n'en sont pas moins associées dans les têtes à un nouveau rapport aux idées de mérite et de responsabilité. (...) La responsabilité devient indissociablement une contrainte qui pèse sur les individus (l'injonction à être efficace, à s'engager) et une valeur positive dans une société qui se réindividualise. Se sont simultanément développées des discriminations résultant des différences de traitement des personnes en fonction de leur sexe, de

leur origine, de leur religion ou d'autres caractéristiques ». Là où autrefois les inégalités présentaient un caractère objectif et structurant et pouvaient être à l'origine de la création de collectifs, on assiste à une réelle explosion des inégalités. Celles-ci se diversifient, se complexifient. Ainsi que l'écrit remarquablement François Dubet, « nous sommes inégaux « en tant que » femmes/hommes, diplômés/non-diplômés, héritiers/non-héritiers, jeunes/âgés, bien portants/malades, membres de la majorité/membres d'une minorité, en couple/seuls, stables/précaires, etc. Autrement dit, nous sommes égaux sur certains registres et inégaux sur d'autres, et la conscience des inégalités est d'autant plus vive qu'il y a toujours un domaine de notre expérience sociale dans lequel on peut se sentir inégal par rapport aux autres, surtout quand on se compare aux plus proches de nous. Je suis égal en tant que salarié, mais pas en tant qu'issu de l'immigration, en tant que diplômée, mais pas en tant que travailleur stressé » (Dubet, 2014 : 23). Entre les riches et les pauvres, vient désormais s'intercaler toute une palette de situations intermédiaires. A la simplicité des oppositions duales entre blocs ou entre classes antagonistes a succédé la complexité des inégalités en chaîne, enchevêtrées dans l'expérience. Et plus les inégalités s'individualisent, renvoient tout un chacun à sa propre trajectoire et plus nous cherchons vaille que vaille à nous en sortir mais aussi à nous comparer à l'autre, surtout quand cet autre apparaît moins bien loti que nous, voire franchement dépendant de la solidarité nationale. La passion pour l'égalité, constate Dubet, a fait peu à peu place à *la préférence pour l'inégalité*.

Dans ce contexte de montée des inégalités et de déclin des formes de protection sociale à visée universaliste et nationale, les territoires furent eux-mêmes fortement impactés. Les territoires locaux ont réagi diversement à la fragmentation de la question sociale. Comme le remarquent Andreotti et Mingione, « les villes ont toutes des ressources différentes, tant sur le plan financier que professionnel, que sur celui de la présence et de l'implication d'entreprises sociales privées et d'entreprises privées de marché. Par conséquent, le déplacement des responsabilités vers le niveau local risque d'amplifier fortement les inégalités entre territoires » (2015 : 16-17).

On voit ainsi combien cette question des inégalités sociales, dans un contexte d'individuation des parcours de vie qui individualisent eux-mêmes la question sociale (et donc la perception des inégalités sociales) est étroitement liée à celle des inégalités territoriales. La question territoriale apparaissant elle-même posée en tant que problème en regard des politiques sociales.

Le développement urbain wallon à l'épreuve des inégalités. Deux exemples.

Au moment où le philosophe belge Edouard Delruelle rédigeait, à la demande du Ministre Régional Wallon de l'Economie de l'époque le *Pacte pour la Wallonie* (Delruelle, 2014), je dirigeais moi-même une commission d'experts qui réfléchissait au niveau plus local et rédigeait le Master Plan social de la Ville

de Seraing (Vrancken : 2014). Celui-ci devait faire suite au Master Plan économique et urbain de cette même ancienne ville industrielle et ouvrière qui présentait nombre de caractéristiques que l'on retrouvait pour l'ensemble de la Wallonie : ancien tissu industriel, vieillissement de la population, habitat dégradé, dichotomies entre quartiers riches et quartiers pauvres, chômage récurrent et préoccupant particulièrement auprès des plus jeunes, paupérisation croissante (montée vertigineuse du nombre de demandeurs de l'aide sociale), faible revenu moyen par habitant. Par contre, on pouvait noter et pour la Wallonie et pour la Ville de Seraing, la présence d'une « intelligence territoriale collaborative » récemment apparue pour « soulever la question du territoire et l'articuler à la vie des habitants » tout en réfléchissant sur les stratégies économiques, urbaines, sociales et territoriales pour « débloquer la Région » et relancer les initiatives locales.

Il est intéressant de relever que tant la Région wallonne que la Ville de Seraing avaient d'abord favorisé les plans économiques et urbains avant les plans sociaux et citoyens. Le Gouvernement wallon avait ainsi lancé dès août 2005 un Plan Marshall⁴ de redéveloppement économique appuyé sur la mise en œuvre de pôles de compétitivité. La Ville de Seraing avait quant à elle initié son Master Plan Urbain dès 2005 afin de répondre à la crise de la sidérurgie qui avait touché la ville et de se doter d'un plan de requalification urbaine pour construire « une ville post-industrielle, attractive et créatrice de nouveaux emplois »⁵. L'intérêt pour la dynamique territoriale est donc récent et, au niveau des politiques sociales, est même très récent dans le chef des autorités publiques, qu'il s'agisse ici du niveau régional ou du niveau communal. L'intention dans l'un et l'autre rapport était bien d'identifier des synergies entre acteurs, de repérer les « forces vives » des territoires, de viser « la mobilisation (...) des talents et des compétences », de favoriser une « interterritorialité » (Delruelle, 2014 : 66-67) plus large que la notion de « bassin de vie », trop administrative et morphologique, au profit d'une conception plus ouverte, plus réticulaire et transversale. L'un et l'autre rapport s'intéressaient au « maillage social » nécessaire, sans quoi l'appel à l'établissement d'un pacte territorial pour la Wallonie et l'avènement de villes intelligentes (*smart cities*) et créatives n'aurait guère eu de sens.

Adossant très clairement la question sociale aux territoires, ces deux diagnostics convergeaient également sur un point : les territoires sont traversés de part en part par les inégalités sociales. S'appuyant sur les travaux de Saskia Sassen (2001), Delruelle rappelait combien la métropolisation, si elle contribue à la concentration de cadres, d'experts et de connaissances autour de quelques grands pôles urbains amène aussi son lot « de travailleurs migrants, de femmes en situation précaire, etc., attirés par la demande importante de main d'œuvre peu qualifiée. La ville n'appartient pas seulement aux « décideurs » et aux « créatifs », mais aussi aux sans-voix, sans pouvoirs, ce qui en fait un lieu stratégique pour

⁴ <http://planmarshall.wallonie.be/>

⁵ <https://www.seraing.be/le-master-plan/>

toute une série de conflits et de contradictions » (2014 : 63). Sans oublier que ces mêmes couches fragilisées de population ne trouvent pas de logements à des prix accessibles dans ces mêmes métropoles et doivent souvent s'en éloigner de plusieurs dizaines de kilomètres pour trouver des logements abordables dans les anciennes communes ouvrières déshéritées, là même où les votes pour l'extrême-droite peuvent atteindre des taux record, comme ce fut le cas en Belgique lors des dernières élections communales (septembre 2018) dans la vallée de la Dendre, en Flandres occidentales. Là-bas, le parti d'extrême-droite Vlams Belang obtint plus 26% des voix dans une commune comme Denderleeuw et même 40% à Ninove.

Au fond, on pourrait retenir de toute cette réflexion qu'alors que les politiques sociales belges ont historiquement peu pensé leur rapport au territoire, lorsqu'elles l'ont fait, elles l'ont fait en découvrant en parallèle combien le territoire posait problème. Traversé de part en part par les inégalités, il ne pouvait offrir aucune continuité spatiale à même d'appuyer une quelconque homogénéisation, voire une égalisation des conditions et ce, à partir du constat d'une appartenance territoriale elle-même très différenciée. Je m'explique.

« Trous » et discontinuité spatiale

J'avais été invité en mai 2014 au XIV^e congrès de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française à débattre avec Michel Kokoreff et à discuter avec lui de son ouvrage *Refaire la cité*, publié aux éditions du Seuil avec Didier Lapeyronnie (2013). M'appuyant sur mes travaux effectués dans le cadre du Master plan social de la Ville de Seraing ainsi qu'avec la Fondation Roi Baudouin⁶, j'insistais sur les différences entre la France et la Belgique. Si on ne peut parler en Belgique d'espace comparable aux banlieues à la française, nous sommes toutefois également traversés par des phénomènes liés à ce que les auteurs placent dans le concept de « ghettoïsation ». La clôture des quartiers, l'isolement, la rupture, la perte de la sémantique des classes sociales, l'insécurité, la crainte, le racisme, la xénophobie, les petits trafics, les vols, la pauvreté, font également partie du quotidien des quartiers défavorisés. Contrairement à ce qu'avancent les auteurs, le ghetto, comme on l'entend très souvent au sens historique, ne dessine pas en soi les limites d'un territoire confiné ou d'une enclave urbaine qui ferait communauté. Le concept est plus large et son

⁶ Il s'agissait du Rapport Général sur l'insécurité intitulé *A l'écoute du sentiment d'insécurité*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2006. Celui-ci fut élaboré à partir de plusieurs rapports de recherche où furent consignés les travaux du Centre de Recherche et d'Intervention Sociologiques de l'Université de Liège : Rapport Général sur l'insécurité. Les logements sociaux, Rapport à la Fondation Roi Baudouin, 33 p ; Rapport Général sur l'insécurité. Les personnes âgées, Rapport à la Fondation Roi Baudouin, 31 p ; Rapport Général sur l'insécurité. Des quartiers face à l'insécurité, Rapport à la Fondation Roi Baudouin, 27 p. ; Rapport Général sur l'insécurité. Les personnes retraitées, Rapport à la Fondation Roi Baudouin, 26 p. ; Rapport Général sur l'insécurité. Le sentiment d'insécurité au féminin, Rapport à la Fondation Roi Baudouin, 33 p. ; Rapport Général sur l'insécurité. L'insécurité à Gedinne et sa région, Rapport à la Fondation Roi Baudouin, 22 p. ; Rapport Général sur l'insécurité. L'insécurité mise en scènes. Rapport de synthèse, Rapport à la Fondation Roi Baudouin, 16 p. (VRANCKEN D., en collaboration avec DELGOFFE D., COLEMANS J., SCHOENAERS F., BARTHOLOME C.).

sens a évolué en fonction des époques et des conjonctures. Il n'est pas réservé aux populations les plus pauvres et toutes les zones pauvres ne sont pas des ghettos (Wacquant : 2005). Ce que les auteurs perçoivent à travers la « ghettoïsation » est plus un processus qui passe par les individus et par les pratiques et peut ou non faire communauté. Après avoir discuté cette thèse défendue par Kokoreff, un trait transversal reliant les deux modèles (modèle des grandes banlieues françaises d'une part et celui des anciens quartiers ouvriers en Belgique en situation de déclin, d'autre part) m'est toutefois apparu. Au bout du compte, l'un et l'autre pays nous livrent une vision assez discontinue de l'espace et du rapport à l'espace. Un espace perçu avant tout comme étant - je cite - un « réseau à géométrie variable », constitué de « poches de pauvreté », offrant une grande diversité des quartiers, le tout, s'appuyant dans l'écriture de Kokoreff et de Lapeyronnie, sur un recours fréquent au pluriel tandis que le singulier était par contre de mise pour décrire l'Institution (surtout quand il s'agissait de l'Ecole). La perception et la représentation de l'espace se déclinent sur le mode de la fragmentation, le territoire apparaissant comme une « peau de léopard » qui serait constituée de « poches de pauvreté discontinues et d'espaces plus dynamiques et attractifs » (2013 : 61). Et cette discontinuité se traduirait au niveau des espaces locaux par des écarts sociaux, des tensions, des violences, des inégalités. Comme le notent Bresson et ses collègues (Bresson, Colomb, Gaspar, 2015), « territorialisation veut dire à la fois, proximité et inégalité des territoires aux sens de ressources offertes, d'accès aux droits » (2015 : 241).

Soulignons encore que cette discontinuité n'est pas que spatiale. Elle est aussi temporelle. Les auteurs montrent que les territoires locaux sont partagés entre moments de basse intensité où il ne se passe apparemment pas grand-chose et puis « des moments de forte intensité où l'ambiance devient quasi électrique » (2013 : 66). Au niveau des quartiers les plus pauvres, cette vision plurielle de la réalité et de la diversité des situations vécues va de pair avec l'absence de sémantique commune (ouvrière ou de classe), de sentiment d'appartenance tandis qu'au niveau des classes moyennes supérieures et des quartiers plus aisés, cette diversité est plutôt vécue comme synonyme de richesse, de compétences, d'aptitudes surtout lorsque « de nouvelles couches de population semblent être recherchées » pour leur apport financier grâce à l'Impôt sur les Personnes Physiques (IPP).

Et cette vision discontinuiste d'un territoire reposant sur des espaces locaux, régionaux, nationaux mais livrant également des « trous », des poches de pauvreté, des zones à risques, voire des quartiers fermés (quartiers défavorisés ou *gated cities* pour citoyens aisés) d'interpeller l'analyse des politiques sociales. En effet, les écarts sociaux, sexuels, ethniques, générationnels apparaissent comme autant de « trous », de perforations au cœur d'un pacte de sécurité que Foucault (2004a) dans son analyse des territoires postulait entre l'Etat et sa population. Interrogé sur le thème de la sécurité, Foucault (2001 : 325) précisait que le rapport d'un Etat à sa population se faisait sous la forme d'un « pacte de sécurité ». Pacte

essentiellement territorial dans un premier temps, devenu pacte social tacite, avec la mise sur pied d'une sécurité sociale. C'est ce même pacte qui se trouve aujourd'hui remis en question avec la crise des formes de protection sociale et la montée concomitante des insécurités soulevant à nouveaux frais le problème des territoires et de l'intervention.

4. Le territoire, cet enjeu des politiques sociales

Le territoire et ses usagers

D'impensé puis de problème pour les politiques sociales, le territoire apparaît aujourd'hui comme un véritable enjeu pour ces dernières. Enjeu qui, il faut le reconnaître, est aussi porté par un certain engouement pour les politiques territorialisées qui véhiculent avec elles une perspective de démocratie locale via notamment le thème de la participation, qu'il s'agisse de celle de la société civile (associations, partenaires privés, etc), de celle des professionnels voire davantage de celle des usagers. Et cet enjeu du territoire et de la participation d'apparaître d'autant plus important quand le territoire se livre lui-même à travers sa discontinuité spatiale. Discontinuité qui s'exprime encore à travers un découplage territorial : le territoire n'est pas le local, le local n'est pas tout le territoire institutionnel et le territoire institutionnel n'est pas celui du vécu. Le territoire est un vocable au sens incertain qui présente des problèmes d'échelle et se situe au croisement de nombreux défis des politiques sociales dans un contexte de libéralisation de ces dernières ayant largement favorisé depuis plusieurs décennies les politiques d'insertion et de travail des personnes sur elles-mêmes pour travailler cette insertion, en être les acteurs.

Avec un déplacement de l'attention des politiques publiques vers l'échelle locale et un mouvement d'inflexion vers plus d'individuation, un rapprochement spontané s'opère entre territoire et lieu de vie que ce soit à travers des vocables tels que les « territoires vécus »⁷ (Bresson, Colomb, Gaspar, 2015), les « territoires pratiques »⁸ (Mezzena, 2018), le « pacte territorial »⁹ (Delruelle, 2014), le « territoire pertinent »¹⁰ (Vrancken, 2014). Autant de concepts aux définitions multiples, qui mobilisent des acteurs et des niveaux de pouvoir très

⁷ « Renvoyant aux manières dont les acteurs (politiques, professionnels et usagers) construisent et s'approprient un espace d'action et de vie. Autrement dit, il ne s'agit pas de naturaliser cette notion mais bien de la comprendre comme une catégorie construite et jamais stabilisée » (Bresson, Colomb, Gaspar, 2015 : 12).

⁸ Le territoire pratique repose sur les savoir-faire. Il est conçu comme un ensemble de jugements pratiques posés par des professionnels, jugements qu'ils découvrent tout en agissant et en les élaborant depuis les actions qu'ils mènent en partenariat avec l'environnement.

⁹ « Espace commun entre acteurs pluriels, parfois opposés, mais soucieux de poursuivre le redressement de notre région » (Delruelle, 2014 : 7).

¹⁰ « Faisceau de réponses institutionnelles entrecroisées et développées dans le but d'appuyer les habitants dans la construction de leurs parcours de vie » (Vrancken, 2014 : 35).

différents et qui recouvrent des réalités très disparates mais nous amènent à penser les politiques publiques et les politiques sociales à l'épreuve du territoire en les ancrant dans un espace concret, saisissable, celui des lieux de vie.

Au-delà de la diversité des approches, des terrains, des domaines et des acteurs mobilisés, rencontrer les lieux de vie comporte un obstacle majeur sur lequel la plupart des études viennent littéralement buter : le citoyen, voire l'utilisateur des services. La modernisation des services publics s'est en effet accompagnée d'une réflexion sur leurs usagers, la relation avec les publics devenant, au cours des ans, un point de passage obligé non seulement des politiques mais aussi du discours sur la modernisation des services et des administrations devant de plus en plus prendre en compte leurs usagers. Comme je l'ai montré avec Sylvie Mezzena (2019, à paraître), le vocable « usager » ne va pas non plus sans charrier lui-même quelque ambiguïté, entrant même en concurrence avec d'autres catégories qui avaient jusque-là fait *florès* dans toute une sémantique de l'intervention professionnelle : « client », « destinataire », « bénéficiaire », « ayant droit », « public », « personne », « patient », « citoyen », « habitant », etc. La spécificité du terme « usager » résiderait dans son caractère attrape-tout, gommant au passage les aspérités et les connotations trop fortes de termes tels que « clients » ou « patients ». L'utilisateur serait en quelque sorte la transposition de la figure du client ou du destinataire de l'action publique dans l'ordre institutionnel contemporain. Après tout, témoignage d'une époque qui n'en finit pas de banaliser le social voire même la vulnérabilité, on serait usager des services sociaux, comme on serait usager des transports en commun... Sur le fond, cet usager serait devenu l'incarnation de la figure du destinataire d'une intervention néo-libérale. A savoir, un individu qui ne serait pas un simple consommateur de biens ou de services mais un entrepreneur de lui-même (Foucault, 2004b), ayant à mobiliser ses ressources et ses capacités pour se mouvoir dans la vie, y demeurer actif, maître de son destin.

Le territoire et les pratiques

N'aurions-nous rien d'autre à proposer que des territoires habités et parcourus par un individu libéral, acteur rationnel construit en dehors de l'action, présumé autonome, libre, souverain, maître et autosuffisant, universel et abstrait, capable de s'impliquer, de se mouvoir et d'agir par lui-même ? Un individu tout fait, déjà là, en somme, dans un monde qui est toutefois bien incertain, indéterminé, voire insuffisant.

Travaillant avec Sylvie Mezzena dans une perspective pragmatiste visant à penser l'utilisateur dans l'action et non pas en dehors de ses usages, nous avons montré combien ce dernier ne pouvait exister qu'à travers des usages concrets, ceux du recours à un service ou à l'institution à laquelle il s'adresse. L'utilisateur n'est pas, comme on le considère souvent, une donnée ou un contenu isolé, destinataire de politiques publiques. Il renvoie à des situations dynamiques et à

des faits, à des pratiques, à des usages et à des expériences personnelles qui ne sont pas exempts de contradictions. L'usager n'est pas une idée autosuffisante, close, posée à partir d'un contenu fixé une fois pour toutes et se prêtant au jeu de l'abstraction, de la mentalisation, au gré de la libéralisation des politiques publiques. Il n'est pas non plus une simple variable d'ajustement de politiques. Il pose problème, résiste aux apparences et aux évidences. Parler de l'usager n'a pas de signification *per se*. Bien souvent, celui-ci ne se définit d'ailleurs pas lui-même comme usager. Il n'a pas de statut objectif ou ontologique propre. L'usager est avant tout une proposition performative qui invite à l'action. Il apparaît au croisement de problèmes reliés, intriqués, de réponses dont la possibilité doit être à chaque fois examinée par les professionnels depuis les nouveaux possibles offerts. Il est un pari sur la relation de service et le développement d'une action publique qui tend de plus en plus à l'intégrer, à le faire « participer » à ses orientations. En ce sens, il est aussi un enjeu, voire une exigence politique d'une époque amenée à réfléchir profondément sur ses propres modes de connaissance mais aussi de reconnaissance.

Comme le propose Claude De Jonckheere (2010 : 437), « un territoire n'est pas indépendant des pratiques. Un territoire est lié aux pratiques qui se déroulent dans l'espace qu'il délimite, et des pratiques constituent des territoires ». Et cette simple proposition pragmatique d'offrir tout un potentiel tant pour la pensée des territoires (les territoires physiques ne sont pas coupés des territoires « mentaux »)¹¹ que pour l'analyse des politiques sociales. Ces dernières deviennent de plus en plus des politiques d'intervention sociale au sein d'un Etat devenant lui-même un « Etat d'intervention sociale » (Schnapper, 2002) dont l'enjeu est que le travail d'intervention puisse venir se situer dans le sillage des politiques protectionnelles et non pas seulement dans la sphère héritière du travail individualisé auprès des personnes précarisées, travail s'inscrivant dans la tradition de l'aide et de l'assistance publique. De Jonckheere ajoute ainsi : « le chômage est un problème politique avant même d'être économique, mais il est construit par les autorités comme un problème individuel de formation, de compétence, de motivation, voire de désaffiliation. Il est confié au travail social et territorialisé comme un espace individuel, et les pratiques d'insertion par le travail, de développement de compétences, de motivation se développent alors dans ce territoire. Il devient difficile de reterritorialiser le problème et les solutions selon d'autres frontières, qui pourraient être celles délimitant un espace plus large qui est celui du politique dans le sens de la vie partagée. En définissant le chômage ainsi que d'autres problèmes auxquels le travail social a affaire comme relevant de décisions politiques, on introduit un élément tiers entre le sujet et son symptôme. Ce tiers est constitué par des décisions humaines définissant les

¹¹ « Le territoire renvoie à des espaces physiques et à des espaces mentaux. Il n'existe pas d'un côté des espaces physiques et de l'autre des espaces mentaux. Ces territoires sont innombrables, fluctuent et agissent les uns sur les autres. On pense toujours dans un territoire physique et ces territoires physiques marquent la pensée. La forêt, la banlieue, la montagne, la mer marquent les pensées et les pensées modifient les territoires ou, tout au moins, les manières dont nous expérimentons ces territoires » (De Jonckheere, 2010 : 437).

conditions politiques, économiques, sociales dans lesquelles les êtres vivent. Cet élément atténue la responsabilité que la personne a de ce qui lui arrive. Ainsi, les difficultés et les souffrances qui affectent les chômeurs et les autres bénéficiaires de l'action sociale sont le résultat d'une logique politique que l'on peut décrire et non une seule production de son psychisme. Cette hypothèse qui procède par déterritorialisation et reterritorialisation permet de décoller le symptôme de la personne » (2010 : 439).

5. Conclusion

D'impensé, le territoire serait peu à peu devenu un enjeu pour des politiques sociales devenant elles-mêmes des politiques d'intervention dans un contexte de reconfiguration vers plus d'activation des dispositifs, des intervenants et des usagers. Cette reconfiguration s'opère tout en appelant à la participation active des partenaires sociaux, des travailleurs sociaux, des responsables politiques et des usagers sur de nouveaux territoires plus localisés où se vivent les problèmes et s'élaborent également des savoirs locaux. Or, tant que les destinataires des politiques sociales demeurent pensés à partir du modèle d'un individu libéral abstrait à savoir, un individu autonome, autosuffisant et conçu en dehors du rapport à l'action, ils ne peuvent être pensés que comme coupés des territoires et de leurs pratiques. Des territoires apparaissant dans leur étrangeté, voire dans leur profonde extériorité, là où il faudrait désormais les concevoir comme largement indéterminés, discontinus, traversés par les pratiques et les inégalités, à la fois physiques et humains, à la fois affectés et affectant. D'autres territoires, en somme, réclamant une autre approche de l'individuation. D'autres individus appelant une prise en compte des territoires pratiques.

Bibliographie

ANDREOTTI, Alberta, MINGIONE, Enzo (2015). « Les systèmes locaux de l'intervention sociale face aux inégalités sociales et spatiales ». Dans BRESSON, Maryse, COLOMB, Fabrice, GASPARD, Jean-François (2015). *Les territoires vécus de l'intervention sociale : pour un cadre comparatif renouvelé*, Lille, Septentrion, pp. 21-36.

ARGOUD, Dominique (2015). « Territoires et vieillissement : la difficile constitution d'un espace politique autonome ». Dans BRESSON, Maryse, COLOMB, Fabrice, GASPARD, Jean-François (2015). *Les territoires vécus de l'intervention sociale : pour un cadre comparatif renouvelé*, Lille, Septentrion, pp. 59-68.

- BARBIER, Jean-Claude (2008). *La longue marche vers l'Europe sociale*, Paris : Presses Universitaires de France.
- BOURGUIGNON, François (2012). *La mondialisation de l'inégalité*, Paris : Seuil.
- BRESSON, Maryse, COLOMB, Fabrice, GASPARD, Jean-François (2015). *Les territoires vécus de l'intervention sociale : pour un cadre comparatif renouvelé*, Lille, Septentrion.
- DE COOREBYTER, Vincent (2002). *La citoyenneté*, Bruxelles : CRISP, Dossier 56.
- DELRUELLE, Edouard (2014). *Un pacte pour la Wallonie. Le redressement socioéconomique de la Wallonie : l'affaire des citoyens*, Wallonia.be.
- DONZELOT, Jacques avec MEVEL, Catherine et WYVEKENS, Anne (2003). *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris : Seuil.
- DUBET, François (2010). *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Paris : Seuil.
- DUBET, François (2014). *La préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités*, Paris : Seuil.
- DUMONT, Hugues (1999). « La « pilarisation » dans la société multiculturelle belge », *La revue nouvelle*, 3, pp. 46-75
- ESPING-ANDERSEN, Gøsta (1999). *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris : Presses Universitaires de France.
- FERRARA, Maurizio (1996). « The Southern Model of Welfare in Social Europe », in *Journal of European Social Policy*, 6 (1), pp. 17-37.
- FOUCAULT, Michel (2001). *Dits et écrits, II, 1976-1988*. Paris : Gallimard.
- FOUCAULT, Michel (2004a). *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris : Gallimard/Le Seuil.
- FOUCAULT, Michel (2004b). *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris : Gallimard/Le Seuil.
- GIRAUD, Olivier (2015). « La protection sociale et les échelles de l'action publique ». Dans BRESSON, Maryse, COLOMB, Fabrice, GASPARD, Jean-François (2015). *Les territoires vécus de l'intervention sociale : pour un cadre comparatif renouvelé*, Lille, Septentrion, pp. 37-48.
- KOKOREFF, Michel, LAPEYRONNIE, Didier (2013). *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*, Paris : Seuil.
- MAURIN, Eric (2009). *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Paris : Seuil.
- MEZZENA, Sylvie (2018). *De Schön à Dewey. Connaissance et professionnalité dans l'activité des éducateurs*, Paris : L'Harmattan.
- PIKETTY, Thomas (2013). *Le Capital au XXI^e siècle*. Paris : Seuil.
- ROSANVALLON, Pierre (2014). *Le parlement des invisibles*, Paris : Seuil.
- SASSEN, Saskia (2001). *The Global City : New York, London, Tokyo*, Princeton : Princeton University Press (second edition).

SCHNAPPER, Dominique (2002). *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard.

STIGLITZ, Joseph (2012). *Le prix de l'inégalité*, Paris : Les liens qui Libèrent.

VANTHEMSCHE, Guy (1994). *La sécurité sociale. Les origines du système belge. Le présent face à son passé*, Bruxelles : De Boeck.

VRANCKEN, Didier (dir.) (2014). *Seraing. Parcours de vie, parcours de ville. Master plan social de la Ville de Seraing. Rapport de la commission préparatoire*, Seraing : Ville de Seraing-Province de Liège.

VRANCKEN, Didier, MEZZENA, Sylvie (2019). « Expérimenter l'usager ou l'usager comme expérience à travers un travail d'enquête en situation de formation », à paraître dans la revue *Sciences et Actions Sociales*.

WACQUANT, Loïc (2005). « Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5, (160) pp. 4-21.